

## ***ARRETE***

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant que le nombre de recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux après concours, mutations et détachements dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Seine-Maritime, pouvant être pris en compte, autorisait 4 nominations,

Considérant que l'application des dispositions de l'article 9 du décret n° 2010-329 conduit à 34 nominations possibles,

Vu les lignes directrices de gestion au titre de la promotion interne établies le 16 février 2021,

Considérant que le présent arrêté annule et remplace le précédent,

### **ARRETONS**

**Article 1 :** La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial** est arrêtée ainsi qu'il suit :

#### **AGENTS**

ANDREIS Karine  
AUZOU Jenifer  
BARA Delphine  
BERTOUILLE Nathalie  
BOUCHER Antony  
BOURG Delphine  
CHATILLON Audrey  
COTTARD Maryline  
DUTILLEUL Anne  
GEORGET Laurent  
GILLES Maguy  
HOMMET Nathalie  
HOUSSAYE Agnès  
JOLLY Elodie  
LANGLOIS Annick  
LECONTE Magalie  
LEROY Christelle

LEROY Pauline  
MARQUET Karine  
PINTO SANHUDO Marie-Madeleine  
ROUSSEL Olivier  
SANTANA DE SOUSA Emmanuelle  
TESNIERE Sylvie  
VASSE Christine  
VIEULE Frédérique

**Article 2 :** La liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe** est arrêtée ainsi qu'il suit :

**AGENTS**

BOUTEILLER Estelle  
CHEDRU Bozena  
DA SILVA Gaëlle  
DUPUIS Cécile  
GAILLON Céline  
GOUXETTE Sabrina  
HUET Hélène  
LOUVRY Laetitia  
NICOLAS Sylvie

**Article 3 :** La liste fixée aux articles 1 et 2 prend effet à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2024** et cessera d'être valable au **30 juin 2026**.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise au Préfet de Seine-Maritime et fera l'objet d'un affichage au Centre de Gestion.

Fait à Isneauville, le 21 juin 2024

Le Président  
Christophe BOUILLON



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.